

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N.VIOLLET, C. BOUVARD, M. VENIN
F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT,

Absent : L.PITTNER

Secrétaire de séance : N. VIOLLET

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

-Délibérations :

- Adhésion au groupement de commandes mis en place par Bugey Sud dans la continuité du « zéro pesticide »

Les communes de Bugey Sud entrent dans l'action 0 pesticide, elles pourront commander du matériel alternatif comme nous avons pu le faire avec le contrat de rivière sur le Séran et ainsi bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau.

Aujourd'hui intégrée à la communauté de communes de Bugey sud, notre commune pourrait profiter de nouveau de ces avantages pour l'achat de matériel complémentaire. Pour cela, il est proposé qu'elle adhère au groupement de commandes même si peu d'achat de matériel est envisagé. **Adhésion votée à l'unanimité**

-Compte rendu de la commission CCAS du mercredi 3 mai 2017

Une réunion exceptionnelle a eu lieu le 3 mai pour discuter de l'aide à apporter à la famille FONTAINE, victime de l'incendie de leur maison d'habitation. Après recherche de différentes solutions au regard de leurs besoins immédiats, les membres du CCAS ont décidé d'aider cette famille très éprouvée en leur accordant un don de 2000 €.

Un appel aux associations de la commune a été fait pour participer prochainement à l'organisation d'une manifestation dont les recettes pourraient être reversées à la famille.

-Compte rendu de la commission forêt du lundi 15 mai 2017

Présence de M. BARGOT agent forestier de l'ONF

L'objet de cette commission est la mise en réglementation de la pratique de l'affouage sur la commune

L'affouage est une pratique séculaire dans les communes forestières qui permet, par dérogation aux ventes de bois traditionnelles, aux habitants de la commune de bénéficier du bois de la forêt communale pour leur propre usage (chauffage essentiellement).

Mme le Maire rappelle que le code forestier (articles L243-1 à 3 et R243-1 à 3) encadre cette pratique et que notre fonctionnement actuel n'est pas réglementaire.

La loi du 27 mai 2013 vise à moderniser le régime des sections de commune. Pour notre commune, un arrêté préfectoral de 2014 a transféré la propriété des biens de la section de Bioléaz (121 ha, 64a, 01ca) à la commune de Belmont-Luthézieu. Une procédure identique va être mise en œuvre pour le transfert des biens des sections de Massignieu et Champdossin.

L'affouage n'est pas une pratique obligatoire, chaque conseil municipal décide par délibération de délivrer ou non des bois de la forêt.

La pratique actuelle est jugée inégale par un grand nombre d'habitants puisqu'elle réserve les produits de la propriété collective à un petit nombre de bénéficiaires.

Le conseil municipal, partageant ce constat et soucieux de légaliser cette pratique, a travaillé via la commission forêt, à une autre proposition de fonctionnement. Les pratiques des communes voisines ont été demandées pour information.

Un nouveau règlement d'affouages officialisera cette pratique. Une communication complète et détaillée ainsi que les demandes d'inscription feront l'objet d'un affichage et d'une publication dans le prochain bulletin municipal.

-Compte rendu de la commission travaux du 19 mai 2017

M. MARTINE annonce que le projet de finition des trottoirs du lotissement du Caton a été validé par la communauté de communes Bugey Sud pour une réalisation à l'automne. Une réunion d'informations en présence du technicien sera prochainement programmée avec les riverains.

Le projet d'étude pour l'aménagement de la rue principale de Vogland prévu pour 2017 a fait l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes de Bugey-Sud. Cette dernière budgète une étude complémentaire pour réalisation des travaux en 2018.

La réfection du parking de la mairie est en phase de chiffrage, des techniques de réfection moins coûteuses sont recherchées.

Des travaux de point à temps seront prochainement faits pour la remise en état des chemins communaux.

Le devis pour la réfection du chemin de Mazoz avec renvois d'eau (8 900€HT) est validé à l'unanimité.

Un second devis pour la réfection de la route de la montagne à Neyrieu a également été validé à l'unanimité pour un montant s'élevant à 21 635€ HT. Ces travaux seront réalisés très prochainement par l'entreprise EIFFAGE.

L'état actuel des abords de l'église de Belmont n'est pas jugé satisfaisant puisque difficile à entretenir. Une proposition est faite pour améliorer cette situation tout en respectant les engagements pris pour la mise en accessibilité. Il s'agirait de planter de la pelouse entre les arbres et de réaliser un revêtement bicouche sur le reste de la surface. Cette solution ne fait pas l'unanimité, des conseils seront pris auprès d'un paysagiste.

L'entreprise Drizet s'est engagée à effectuer début juin les travaux de réfection du mur de soutènement à Vogland.

-Information sur le déroulement de l'enquête publique du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

L'enquête publique permettant d'informer le public et de recueillir les remarques de la population se déroule du **9 mai 9h au 10 juin 12h**. Les documents sont consultables à la maison de pays de Champagne en Valromey, dans les locaux de Bugey sud et dans les bureaux de la CC d'Hauteville, ils sont également téléchargeables sur Internet.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été validé, c'est une pièce constitutive obligatoire du SCOT, il décline les objectifs stratégiques du territoire pour les 20 prochaines années.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) décline les prescriptions et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les orientations inscrites dans le PADD.

A l'issue de l'enquête publique, les documents définitifs seront approuvés par vote du conseil syndical du SCOT. Après validation par les services préfectoraux, le SCOT sera applicable et opposable aux communes. Ces dernières disposeront d'un délai de 1an (si modifications mineures à prévoir) à 3 ans (en cas de nécessité de révision complète) pour mettre en conformité leur document d'urbanisme.

-Présentation du déroulement de la journée du 31 mai à l'occasion de la venue du Consul Général d'Allemagne à Lyon sur invitation du Comité Intercommunal du Mémorial aux Morts 39/45 du Valromey

Madame le Maire donne la parole à M. REYNAUD qui déroule le programme de cette journée. Ce dernier rappelle la volonté des membres du Comité de consolider les relations franco-allemandes dans le Valromey. Il s'agira en matinée d'un moment d'échanges et de dialogues, l'après-midi sera consacré au recueillement au pied de la Stèle de St-Maurice puis au Mémorial du Col de Lèbe. M.REYNAUD rappelle que la population est cordialement invitée à participer à cette rencontre.

-Rejet de la requête déposée par l'association Avenir en Valromey

Le Tribunal Administratif de Lyon n'a pas suivi, par jugement du 4 mai, les conclusions du rapporteur public lesquelles s'orientaient vers une demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 intégrant les communes du Valromey à la communauté de commune de Bugey Sud.

Questions et informations diverses

Le local des employés communaux a été repeint.

Dans le cadre d'une convention avec son institut, un jeune homme de Belmont effectuera un stage de 15 jours auprès des employés communaux.

Madame le Maire rappelle que les financements demandés pour la mise en place d'un suivi d'épandage des boues de la station d'épuration de Massignieu n'ont pas été obtenus. Toutefois, il est nécessaire de réaliser cette opération et la signature de la convention avec la chambre d'agriculture est cependant maintenue par le Conseil.

Une enquête publique pour renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière CDB pour 10 années supplémentaires aura lieu entre le 12 juin et le 12 juillet 2017. Le commissaire enquêteur recevra lors de ses permanences en Mairie.

Orange annonce qu'elle démantèle toutes les cabines téléphoniques. Est concernée la cabine située à l'entrée de Belmont, cette dernière faisant office de moyen de communication dans le rapport de la commission de sécurité de la salle polyvalente, la commune fera le nécessaire pour pallier ce manque.

Le Maire
Pauline GODET



Prochain conseil municipal le lundi 26 juin à 20h